

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Données personnelles : 1 à 100 millions de francs pour toute administration en illégalité

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

“**L**A digitalisation de l'administration publique/privée et la protection des données personnelles”. C'est le thème de la 3e édition du “Data protection Day” organisée vendredi par la Commission nationale pour la protection des données à caractère personnel (CNPDCP). Devant les responsables des institutions publiques et privées, Dominique Ledaga, président de la CNPDCP, a posé la problématique de la gestion et du traitement des données personnelles.

M.Ledaga, en ouvrant les travaux, a rappelé que le Gabon, dans sa politique de digitalisation des entreprises, a mis à contribution l'usage des technologies innovantes. Dans cette stratégie, le législateur a prévu des dispositions qui encadrent cette

migration vers le digital dans les administrations. Occasion pour lui d'inviter “les administrations publiques et privées, dans le cadre de leurs obligations de conformité, à déclarer les traitements de données personnelles à exploiter”.

Faisant le bilan de ses activités depuis 2018, Dominique Ledaga a dénombré 228 opérateurs privés, précisant par ailleurs qu'autant d'autorisations que de récépissés de déclaration ont été enregistrées.

Cette journée était également l'occasion de sensibiliser les uns et les autres sur l'usage non autorisé des caméras de surveillance qui, selon les spécialistes, seraient une entrave à la liberté et une atteinte à la vie privée. “L'utilisation d'une caméra de surveillance au sein d'une administration où même de votre domicile, le traitement des données des clients et usagers doit être autorisé par la



Photo : Jocelyn Abila

Une vue des personnalités présentes à cette rencontre.

Commission. Tout contrevenant risque une amende allant de 1 à 100 millions de francs CFA s'il ne

se conforme pas. La même peine est prévue pour toute administration qui ne sera pas en phase

avec les textes qui régissent le traitement des données personnelles en République gabonaise”.

Atteinte à la vie privée ?

R.H.A
Libreville/Gabon

“**L**ES atteintes à la vie privée par l'utilisation des technologies innovantes”. C'était donc le sous-thème 3 du forum sur la digitalisation de l'administration publique/privée et la digitalisation organisée par la Commission nationale pour la protection des données à caractère personnel (CNPDCP). La question du traitement illégal des données personnelles par les administrations y a été clairement soulevée.

Dans la migration vers le digital la technologie et ses dérivés sont sollicités par les utilisateurs. Il n'est pas rare de voir certains d'entre eux se servir des dernières innovations high-tech dans leur exercice et même chez des particuliers. Parmi les technologies innovantes qui ont le vent en poupe, il y a ceux qui contribuent à la collecte des empreintes digitales, la vidéo surveillance et

la géolocalisation qui sont très courantes. Installer un GPS dans un véhicule à usage professionnel doit être autorisé par la CNPDCP. Il en est de même pour l'utilisation des empreintes digitales, considérées comme des données qui sont de plus en plus exploitées.

Les entreprises les utilisent en grand nombre dans le domaine de l'analyse de données, soit pour sécuriser l'accès aux bureaux, soit s'en servent pour la reconnaissance faciale qui aide à alerter la sécurité en cas d'intrusion ou simplement pour mieux surveiller le personnel. Tout ceci pour dire qu'il s'agit ici d'atteinte à la vie privée et que les sanctions peuvent être sévères.

En somme, d'après les experts, le traitement des données personnelles ne peut résulter d'une activité improvisée telle qu'on peut le constater. Bien au contraire, elle doit obéir à une logique strictement définie par les autorités compétentes.

Les 27 lauréats de la Nuit du talent reçoivent leurs abonnements annuels Canal+

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/ Gabon

COMME promis par l'entreprise Canal + à l'issue de la première édition de la Nuit du talent organisée le 25 novembre dernier par le ministère de la Culture, sous le patronage du chef de l'État Ali Bongo Ondimba, les 27 lauréats de cette première édition sont enfin entrés en possession de leur offre d'abonnement à la formule “Tout Canal”. La remise officielle de cette récompense supplémentaire a eu lieu vendredi dernier au siège de Canal + Gabon, en présence du ministre en charge de la Culture Max Samuel Oboumadjogo.

Occasion pour le directeur général de Canal + Gabon, Edoh Signon, non seulement de rappeler l'engagement de son entreprise pour le développement du talent gabonais mais aussi de réitérer la disponibilité du Groupe Canal+ à accompagner l'Etat gabonais pour les prochaines éditions de la Nuit du talent.



Photo : SNN

Artistes et officiels à la fin de la cérémonie.

“On ne va pas s'arrêter à cette première édition. On souhaiterait apporter notre pierre à l'édifice pour la seconde édition, pour contribuer encore une fois au développement et à la promotion des talents”, a-t-il assuré. Le secrétaire général du ministère de la Culture, Minko Mi Nang Ndong, n'a pas manqué

de remercier Canal + Gabon pour son implication au côté de l'Etat en vue du rayonnement et de la promotion de la culture gabonaise. “D'autant plus que vous êtes l'une des rares entreprises citoyenne à s'acquitter de sa redevance vis-à-vis du Bureau gabonais des droits d'auteurs (BUGADA)” s'est-il réjoui.